



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### **L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie**

**Bourg, Moïse du**

**A Boverdeavx**

5. §.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-37094**

LES CARDINAUX, ARCHEVESQVES  
& Euesques étant en cette Ville de Paris;

AVX ARCHEVESQVES  
& Euesques du Royaume de France,  
nos tres-honorés Freres; Salut en Nostre  
Seigneur.

**I**L semble que la mesme chose qui arriva autre-  
fois à S. Augustin & aux autres Peres des Con-  
ciles de Carthage & de Mileue, ces grands Defen-  
seurs de la grace de IESVS-CHRIST, arriue enco-  
re aujourd'huy. Ils se promettoient, mais en vain,  
apres que le Pape Innocent I. eut anathematisé  
& condamné vn certain Liure, duquel Pelagius  
estoit l'auteur, que les Pelagiens n'oseroient plus  
troubler les consciences des fideles Chrestiens, en  
publiant leurs mauuais & pernicieux sentimens  
touchant la Grace: Et qu'à l'avenir ils cederoient  
à l'autorité d'un si grand Pape. Nous auions aussi  
esperé que ceux qui aiment & suivent les opinions  
de Iansenius Euesque d'Ippe, cesseroient d'exciter  
des troubles, apres qu'Innocent X. a frappé d'Ana-  
theme les cinq Propositions de cet Auteur; &  
que l'Eglise jouïroit d'une parfaite tranquillité,  
puis que par son Decret il auoit commandé aux

vents

vents de s'arrester. Mais il est arrivé entiere-  
 ment le contraire de ce que nous attendions : Et  
 nous ne pouvons assez nous estonner, qu'apres que  
 Nostre Tres saint Pere Innocent X. a condamné  
 les cinq propositions par vne Constitution tres-  
 equitable & tres sainte, & avec des termes tres-  
 clairs & tres-expres ; que ces personnes osent as-  
 seurer, & taschent de persuader aux autres, deux  
 choses qui n'ont aucun fondement : La premiere,  
 que les cinq Propositions ne sont point de Iansenius :  
 La seconde, qu'elles ont esté condamnées en un  
 sens qui n'appartient en rien à Iansenius. En effet,  
 que peut-il y auoir de plus estrange, que de vou-  
 loir soutenir vne chose qui n'a pas besoin pour  
 estre refutée, ny de plusieurs raisons, ny d'aucune  
 recherche, soit mediocre ou legere : mais de la seu-  
 le lecture de la Constitution du Pape, laquelle de-  
 cide nettement toute cette dispute. Et certes, quoy  
 que ces choses soient de telle nature, que plusieurs  
 puissent se persuader qu'elles tomberont d'elles  
 mesmes : & par consequent, qu'elles doiuent estre  
 entierement mesprisées : Toutesfois, Nous qui re-  
 connoissons qu'elles seruent d'achoppement à quel-  
 ques ignorans & infirmes ; & qui sommes obligés  
 par le deuoir que nous imposent nos charges, d'o-  
 ster tous les scandales du Royaume de Dieu, Nous  
 auons jugé à propos de preuenir ces maux, &

d'empescher de bonne heure que le venin qui attaque déjà quelques personnes ne se resspande davantage. Et afin de le faire avec plus d'exactitude, & avec la gravité & l'autorité requise: Nous Cardinaux, Archeuesques, & Euesques qui sommes en cette Ville capitale du Royaume pour les interests de nos Eglises, Nous estant assemblés, auons esté d'aduis de commettre le soin de cette affaire à la diligence de nos Freres, les Illustrissime & Reuerendissimes Archeuesques de Tours, d'Ambrun, de Roïen, de Tholouze, des Euesques d'Autun, de Montauban, de Rennes & de Chartres, afin qu'ils nous fissent en suite le rapport de ce qu'ils auroient remarqué, & de l'aduis qu'ils auroient formé. Ces Prelats ont reconnu tres-clairement par la lecture de la Constitution, Et encore par celle des Livres de Iansenius qu'ils ont soigneusement lûs & examinés pour ce qui regarde les cinq Propositions, ( quoy que la Constitution toute seule puisse decider cette question ) que ces cinq Propositions sont vraiment de Iansenius, & qu'elles sont condamnées au propres sens de leurs paroles, qui est celuy-là mesme auquel cét Auteur les enseigne & les explique. Ce qui nous ayant esté rapporté par eux, lors que nous estions derechef assemblé pour ce sujet, apres que nous auons nous-mesmes examiné & reconnu clairement la chose, Nous auons déclaré & declaronons par nô.

DV IANSENISME. 67

tre present Jugement, qu'elle est tout à fait com-  
me ils l'ont rapportée, & que cela ne peut estre  
mis en doute; Et par consequent, que ceux qui  
soutiennent ou approuvent les cinq Propositions,  
sont du nombre de ceux qu'Innocent X. appelle  
dans sa Constitution Contredisans & Rebelles,  
& contre lesquels il ordonne aux Patriarches,  
Archeuesques & Euesque de proceder par Censu-  
res, & autres peines qui sont ordonnées par le Droit  
contre les Heretiques, & leurs fauteurs, & par  
toutes les voyes conuenables de droit & de fait,  
implorât mesme cõtre eux, s'il est besoin, le secours  
du bras seculier. Ce que nous sommes resolu de fai-  
re autant qu'il sera en nôtre pouuoir; Et nous  
prions nos tres-religieux Freres les Euesques du  
Clerge de France qui ne se sont pas trouués dans  
cette Assemblée, de le faire de leur costé, afin que  
de cette sorte nous ayons tous des sentimens sem-  
blables en IESVS-CHRIST: Que nous glorifions  
d'une mesme bouche & d'un mesme esprit, Dieu  
& le Pere de nôtre Seigneur IESVS-CHRIST;  
Que nous edifions l'Eglise de Dieu, & que par ce  
moyen nous procurions nôtre salut, & celuy des  
personnes qui nous escoutent, que Dieu a commi-  
ses à nôtre conduite.

Le Card. MAZARINI, President.

VICTOR Archeuesque de Tours.

D ij

- LOVIS, *Archeuesque de Sens.*  
 GEORGES, *Archeuesque d'Aubrun.*  
 ANNE DE LEVY DE VANTADOUR,  
 PP. *Arch. de Bourges.*  
 FRANÇOIS, *Archeuesque de Roüen.*  
 PIERRE, *Arch. de Tholouze.*  
 LEBERON, *Euesque de Valence & Die.*  
 GILLES, *Euesque d'Eureux.*  
 LOVIS, *Euesque d'Autun.*  
 DOMINIQUE, *Euesque de Meaux.*  
 JEAN, *Euesque de Bayonne.*  
 ANTHYME DENIS, *Euesque de Dol.*  
 GABRIEL, *Euesque de Nantes.*  
 PIERRE, *Euesque de Montauban.*  
 IACQUES, *Euesque de Toulon.*  
 HENRY, *Euesque de Rennes.*  
 FERDINAND, *Euesque de S. Malo.*  
 IACQUES, *Euesque de Chartres.*  
 PHILEBERT EMANVEL, *Euesque du Mans.*  
 IACQUES DE GRIGNAN, *Euesque de S. Paul  
 Trois-Chasteaux.*  
 GILBERT, *Euesque de Comenges.*  
 BALTAZAR, *Euesque & Comte de Treguier.*  
 CLAUDE, *Euesque de Constances.*  
 IACQUES, *Euesque & seigneur de S. Flour.*  
 HARDOÛIN, *Euesque de Rhodés.*

DV IANSENISME. 69

NICOLAS, Euesques de Beauuais.

FRANÇOIS, Euesque de Madaure, Coadjuteur  
de Cornouaille.

HENRY DE LAVAL, Euesque & Comte de  
Leon.

FRANÇOIS FAVRE, Euesque d'Amiens.

CHARLES, Euesque de Cesarée & Coadju-  
teur de Soissons.

CYRVS, Euesque de Perigneux.

LOVIS, Euesque de Tulle.

LOVIS, Euesque de Grasse.

MICHEL, Euesque de S. Pons de Tomiers.

L'Abbé d'ESTREB. nommé à l'Euesché de  
Laon.

L'Abbé DE SERVIEN, nommé à l'Euesché de  
Carcassonne.

FR. JEAN DOMINIQUE, nommé à l'Euesché de  
Glandeves.

BERNARD DE MARMIESSE, Agent general  
du Clergé de France, & nommé à l'Euesché de  
Conserans.

HENRY DE VILLARS, Agent general  
du Clergé de France, & Secretaire de l'As-  
semblée.

A Paris ce 28.

Mars 1654.